



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

3^{ème} catégorie

Je soussigné(e), (NOM Prénom)

Agissant en qualité de

Association

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie :

Du de h Au de h

à l'occasion de :

qui se déroulera à (lieu et adresse) : DOLOMIEU,

Fait à

Signature

Le

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : /

ARRÊTÉ DU MAIRE N°

Le Maire de la Commune de DOLOMIEU,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet sur la Police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 333-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

M,
est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie le :

....., de à,

A

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie de Dolomieu, le

Le Maire,
Delphine HARTMANN

3^{ème} groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur,